

PAR COURRIEL

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

Saint-Félix-de-Valois, le 26 février 2021

**OBJET : Annonces du ministre dans le contexte de la pandémie
PRIMAIRE - 1^{re} à 6^e année | Nouvelles mesures sanitaires à compter du 8 mars 2021**

Bonjour,

À la suite des annonces du gouvernement en point de presse hier, nous vous présentons les nouvelles mesures sanitaires pour les élèves du primaire. Ces mesures entreront en vigueur au retour de la semaine de relâche, soit le 8 mars prochain. Il s'agit d'actions préventives qui sont mises en œuvre afin de limiter l'impact de l'arrivée des nouveaux variants du coronavirus (COVID-19).

Ces nouvelles mesures préventives ne changent pas les règles établies concernant la distanciation physique et conformément à la Loi, la fréquentation scolaire demeure obligatoire.

Ainsi, dès le 8 mars 2021 :

- ➔ le port du couvre-visage sera exigé en tout temps dans la classe, lors des déplacements à l'intérieur de l'école, ainsi que dans le transport scolaire pour **tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire**.
- ➔ Seuls les élèves dont la condition médicale particulière empêche le port du couvre-visage ne sont pas visés par cette obligation.
- ➔ Au **préscolaire**, le port du couvre-visage **n'est pas requis**.

Dans les prochaines semaines, l'école recevra des masques de procédure qu'elle distribuera aux élèves mais d'ici là, **merci de fournir un couvre-visage (masque en tissu ou masque à usage unique) à votre enfant**. À partir du moment où les masques de procédure pour enfant seront disponibles, ceux-ci devront être utilisés. Chaque élève disposera de deux masques par jour.

Nous vous remercions pour votre compréhension dans ce contexte particulier.

Le Centre de services scolaire des Samares